

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le



ID : 026-212600969-20260225-D12_2026-DE

Commune :
CLERIEUX (098)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 960N
Document vérifié et numéroté le 20/05/2025
ASDIF Valence
Par MIROUX FANNY
Inspecteur des Finances Publiques
Signé

SDIF de la Drome
15 avenue de Romans
26021 VALENCE CEDEX
Téléphone : 04-75-79-50-17
sdif.drome@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 - B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
 - C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la feuille 6463.

....., le

Feuille(s) 000 E 02 000 E 03
Qualité du plan

Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 20/05/2025
Support numérique

D'après le document d'arpentage
dressé

Par FMESURE-D (2)

Réf. A2502166
Le 20/05/2025

(1) Révisé, rectifié, ou autre modification de l'acte de certification par voie d'acte de certification rectificative ou d'acte de certification rectificative.
(2) Acte de certification rectifié par acte de certification rectificative, ou acte de certification rectificative, ou acte de certification rectificative.
(3) Propriétaires soussignés : les propriétaires soussignés, dont représentation est faite par le présent acte.

